

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0817_ART_RD118_LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de la Commune de Lavans-Lès-Saint-Claude représentée par Monsieur Alain JEANNIER en date du 02 août 2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et des participants au Forum des Associations, il convient de réglementer la circulation pendant les différentes manifestations organisées entre le Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers et le gymnase du Plateau, sur la RD 118 – territoire de la Commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE.

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 118** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Le samedi 3 septembre 2022 de 8h00 à 19h00.
Localisation	Du PR 26+0175 Au PR 26+0400 (Lieu-dit « En Passet »)
Restrictions	Alternat par feux tricolores Vitesse limitée à 50 km/h.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins des Services Techniques de la Commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et la Commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M. le Directeur du SDIS et M. le Directeur du SMUR 25.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de SAINT-CLAUDE à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté



Envoyé en préfecture le 19/08/2022

Reçu en préfecture le 19/08/2022

Affiché le 19-08-2022

ID : 039-223900010-20220819-ARR_2022_0817-AR



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Mairie de Lavans les St Claude Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : M. JEANNERET Alain
Adresse Numéro : 1 Extension : _____ Nom de la voie : Place Gilbert Cottet-Emard
Code postal 39170 Localité : LAVANS les St Claude Pays : FRANCE
Téléphone 0384421199 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : population @lavans-les-saint-claude.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 118 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Lieu dit en passet
Code postal 39170 Localité : LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Mise en place d'une "pédase" avec feu pour permettre une circulation piétonne traversant la D118.
Date prévue de début des travaux : 03 09 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 03 09 2022
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
 poids lourds

Stationner

véhicules légers
 poids lourds

véhicules légers
 poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée
 Nom : MAIRIE de Lavans-les-St Claude Prénom :
 Dénomination : Représenté par : M. JEANNIER Alain.
 Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : Place Gilbert Cottet-Émond
 Code postal 39170 Localité : Lavans les St Claude Pays : FRANCE
 Téléphone 03 84 42 11 99 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [] [] []
 Courriel : population @mairie-lavans-les-saint-claude

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 02 08 2022

Nom : JEANNIER Prénom : Alain Qualité : Adjoint